

15ème législature

Question N° : 29606	De M. Guy Bricout (UDI, Agir et Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Prime des personnels de santé Nord et Pas-de-Calais	Analyse > Prime des personnels de santé Nord et Pas-de-Calais.
Question publiée au JO le : 19/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guy Bricout appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prime exceptionnelle pour les personnels de santé. Il salue la décision de récompenser et reconnaître l'effort des professionnels hospitaliers mobilisés depuis le début de l'épidémie du coronavirus. Il souligne la solidarité intrarégionale qui a été essentielle au cœur de l'épidémie puisque des transferts de patients ont été réalisés du CHU d'Amiens vers le CHU de Lille. Il ne comprend pas pourquoi les personnels des établissements hospitaliers du Nord et du Pas-de-Calais, qui se sont pleinement engagés et encore à ce jour en zone rouge, ne sont pas concernés par le versement d'une prime de 1 500 euros mais de 500 euros. Une telle inégalité de traitement au sein d'une profession qui s'est dévouée pour la population suscite incompréhension et colère de la part des agents hospitaliers du Nord et du Pas-de-Calais. Il lui demande donc s'il compte réexaminer la décision pour que ces professionnels qui ont lutté ensemble quel que soit leur lieu d'activité et le lieu d'origine des patients soient reconnus et remerciés à l'identique.